



Madame Barbara Pompili
Ministre de la Transition écologique
Hôtel de Roquelaure
246 boulevard Saint-Germain
75700 PARIS

Objet : Traçabilité des fonds à destination des mobilités actives dans le Plan France Relance

Madame la Ministre,

La France vient de rendre publics les détails de son plan de relance de 100 Md€, dont 30Md€ dédiés à la transition écologique. Dans ce cadre, 200 M€ avaient été annoncés être fléchés vers le développement des mobilités actives pour « *la réalisation d'emplacement de stationnements sécurisés pour le vélo en gares (...) et éventuellement dans les autres pôles d'échanges et les établissements scolaires comme les collèges et les lycées (...); la réalisation d'aménagements cyclables sécurisés (pistes cyclables, voies vertes, passerelles piétons/cycles)* ». Lors des deux ans du plan vélo, le 14 septembre 2020 le Gouvernement avait indiqué que la moitié de ce montant serait confiée à l'instruction territoriale via les Préfets, en dialogue avec les Régions, l'autre moitié au fonds mobilités actives géré par l'AFITF. Par la suite, d'autres ventilations ont circulé, notamment de 50 M€ pour le stationnement vélo en gare, et 150 M€ pour créer des aménagements cyclables dans les Régions.

S'il est possible aujourd'hui d'évaluer les rénovations énergétiques de bâtiments ou les primes à la conversion accélérées par ces dispositifs de relance, l'investissement des 200 M€ en faveur des mobilités actives semble difficile à tracer. Les Préfets ont-ils rencontré des difficultés pour prioriser ces investissements vers les modes actifs ? L'invitation était-elle trop peu contraignante ? Le mécanisme trop indirect ? Il y a manifestement une différence entre l'intention et les effets, sans quoi ces derniers seraient aujourd'hui mesurables.

Le plan national vélo et la stratégie nationale bas carbone nous fixent pourtant des objectifs ambitieux de part modale vélo : 9 % en 2024 et 12 % en 2030. Pour atteindre ces niveaux, nos associations ne manquent pas de le souligner dans le cadre de l'examen du projet de loi Climat et Résilience à l'Assemblée Nationale et bientôt au Sénat, il faut résolument investir dans des infrastructures cyclables sécurisées, notamment en accentuant l'effort dans les territoires les moins équipés. Selon votre opérateur, l'Ademe, l'effort national utile minimal serait de 2 Md€ d'investissements annuels, soit 30 €/an/habitant, financé à 75 % par les collectivités territoriales. Un fonds vélo national doté à hauteur de 500 M€ annuels déclencherait 2,5 Md€ d'investissements locaux. C'est un minimum pour accompagner l'action des collectivités locales. Ce niveau d'investissement est modeste en comparaison à d'autres politiques publiques aux effets de levier bien inférieurs. À titre d'exemple, l'Allemagne vient d'annoncer un financement fédéral à hauteur de 1,5 Md€ d'ici 2023.

Aujourd'hui, alors que la France est citée en exemple au niveau européen pour sa capacité à mobiliser les fonds de relance pour sa politique cyclable, nous souhaiterions recevoir des précisions quant à l'attribution des 200 M€ « modes actifs » du plan de relance dans les territoires par l'intermédiaire des Préfets et des Régions. Pourriez-vous par conséquent nous apporter des précisions sur l'utilisation de ces fonds pour les mobilités actives en termes de montants et de destinataires ? Comment est-il envisageable selon vous, de recentrer les investissements sur les priorités qui avaient été fléchées ?

Déployer sur l'ensemble du territoire national un système vélo sécurisé, continu et accessible à toutes nos concitoyennes et concitoyens est indispensable pour faire de la France une véritable nation cyclable. L'action locale est déterminante. Pour qu'elle se réalise, il est essentiel que les territoires aient la capacité de mobiliser tous les financements disponibles.

En vous remerciant pour les éclairages que vous pourrez nous apporter, nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'assurance de notre considération distinguée.

Chrystelle Beurrier
Présidente de Vélo & Territoires

Olivier Schneider
Président de la FUB

Pierre Serne
Président du Club des villes
et territoires cyclables



Copie pour information :

Jean Castex, Premier Ministre

Gérard Darmanin, Ministre de l'Intérieur

Jean-Baptiste Djebbari, Ministre délégué chargé des Transports

Jacqueline Gouraud, Ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales

Bruno Le Maire, Ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance